VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 14 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport

VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE EELV ET LE GROUPE PARTI COMMUNISTE ET REPUBLICAIN-FRONT DE GAUCHE-VOEU EN FAVEUR DE LA PROTECTION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Rapporteur : Monsieur Guillaume VIMONT

Considérant que chaque année en France, 201 000 femmes âgées de 18 à 59 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire intime (mari, concubin, pacsé, petit-ami…) et que, parmi ces femmes victimes, seulement 31 000 (soit 16 %) déclarent avoir déposé une plainte en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences ;

Considérant que notre territoire n'est pas exempt de telles atteintes aux personnes et à la dignité, comme en attestent les faits divers qui s'accumulent à Clermont-Ferrand depuis le début de l'année 2014 ;

Considérant que les difficultés dans lesquelles se trouve le système d'hébergement d'urgence, entrave, voire interdit toute mesure de protection et d'accompagnement des femmes seules victimes de violences ;

Considérant qu'en dehors d'un accueil d'urgence, le Puy-de-Dôme ne propose pas une offre d'hébergement spécifique et durable pour ces femmes ;

Considérant qu'avec un seul poste de référent 'violences conjugales' sur le département, il n'existe pas d'accompagnement suffisant des femmes souhaitant sortir d'une situation de violence ;

Considérant, qu'outre l'hébergement, il faut procurer à ces femmes un véritable accompagnement de moyen ou long terme, via une structure leur permettant de faire une parenthèse, d'être suivies psychologiquement afin de traiter les situations de stress post-traumatique et d'être accompagnées dans un projet de réinsertion sociale et professionnelle ;

Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand appelle à la mobilisation locale des acteurs et des moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes et demande notamment :

- **que les acteurs locaux concernés par cette question se rencontrent pour coordonner leurs actions**
- **qu'ils mettent rapidement en place sur le territoire de Clermont-Communauté, un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) dédié aux femmes victimes de violences, et comprenant un accompagnement adapté ainsi qu'une dizaine de places permettant un accueil durable des personnes, en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle.**

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 NOV. 2014

Le Maire,